20140090

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY



Séance publique du 30 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26. septembre 2014 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents: M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Gay, Klisz, Bigoteau, Etcheverry, Recart, David, Sorhaits, Vigier et Gony.

Absents excusés : M. Bigé (sorti à l'occasion de cette question) et Mme Dallet (procuration à Mme Gallot)

Secrétaire de séance : M. Francis Davril Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17 Nombre de votants : 17

N°16: Objet: Subvention exceptionnelle à l'association Adin Eder

Le Maire expose que l'association « Adin Eder » participe régulièrement à l'animation de la commune, qu'il s'agisse de la journée de Bassus'arts, que du marché de Noel etc. Pour les aider dans leur action, il propose de leur allouer une subvention exceptionnelle de 250 €.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association Adin Eder

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2014

Vote: 17

Pour: 18 (dont une procuration)

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

P. Baudre

4200

Apolie le Phol 2014